



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-230216-292

ARRETE N° ARR/2023/ST/135

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant que la manifestation « **Vélo Vintage** » organisée le dimanche 2 avril 2023 par l'Association Hauts de France Terre de Vélos va nécessiter des mesures particulières de restrictions de circulation,
Considérant que le passage de la randonnée Vélo Rétro le dimanche 2 avril 2023 va constituer une gêne pour la circulation et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le dimanche 2 avril 2023, à partir de 9h00 et ce, jusque 14h00, la circulation de tous véhicules sera limitée à 50 km/h sur la D952, avenue Henri Delecroix, dans sa partie comprise entre la sortie de la Ville de Hem et l'entrée de la Ville de Forest-sur-Marque.

ARTICLE 2 : Le dimanche 2 avril 2023, à partir de 9h00 et ce, jusque 14h00, la circulation sera perturbée et ralentie au giratoire de l'entrée de Forest-sur-Marque.

ARTICLE 3 : Pour permettre le bon déroulement de la manifestation, la Police Municipale de Hem, aidée de l'association organisatrice, réglera la circulation et assurera la sécurité des participants.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Hem.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté ILEVIA, à ILEO, à la Sté Esterra, à la Métropole Européenne de Lille, à la Mairie de Forest-sur-Marque et à l'Association Hauts de France Terre de Vélos.

Fait à HEM, le

07 MARS 2023

**Pour Le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la
Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM